

Communiqué de presse
28 mai 2013

Les sociétés d'autoroutes et l'ANCV proposent le badge Liber-t Vacances : Le bon plan pour des vacances réussies !

Depuis le 1^{er} janvier 2013, plus de 50 000 bénéficiaires de Chèques-Vacances ont adopté l'offre de télépéage Liber-t Vacances, développée par les sociétés d'autoroutes et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV). Voies réservées, rapidité du passage, paiement ajusté au centime près, autant d'avantages qui simplifient l'utilisation du Chèque-Vacances sur l'ensemble du réseau d'autoroutes.



le Badge Liber-t Vacances



Un partenariat pour faciliter l'utilisation du Chèque-Vacances sur les autoroutes

Conscientes de l'utilité du Chèque-Vacances comme mode de paiement de l'autoroute pour beaucoup de Français, les sociétés d'autoroutes et l'ANCV ont lancé cette offre de télépéage le 1^{er} janvier 2013. Les utilisateurs de Chèques-Vacances bénéficient des avantages du télépéage tout en continuant à payer leurs trajets sur autoroutes par le biais des Chèques-Vacances. Le badge Liber-t Vacances remplace la remise directe des Chèques-Vacances aux péages. Plus de 50 000 bénéficiaires de Chèques-Vacances ont adopté ce système de paiement électronique !

Un fonctionnement simple, rapide et efficace

L'offre Liber-t-Vacances est ouverte aux bénéficiaires de Chèques-Vacances (sans frais de gestion ni dépôt de garantie). Ceux qui souhaitent en bénéficier doivent faire la demande d'ouverture d'un compte sur <http://www.autoroutes.fr/fr/cheques-vacances.htm> sur lequel ils pourront déposer jusqu'à 150 € par an en Chèques-Vacances. A l'ouverture de ce compte, ils recevront, à domicile, un badge de télépéage et devront le créditer auprès de l'opérateur pour pouvoir l'utiliser sur l'ensemble du réseau autoroutier français.

Comment ça marche ?

- Vous ouvrez et gérez votre compte (sans frais de gestion ni dépôt de garantie).
- Vous créditez sur ce compte jusqu'à 150 € par an en Chèques-Vacances.
- Le montant non consommé de votre avance Chèques-Vacances sera automatiquement reporté sur l'année suivante
- Vous pouvez suivre votre compte sur Internet.
- Une fois consommée votre avance Chèques-Vacances, vous continuez à bénéficier des avantages du télépéage pour seulement 2€ de frais de gestion par mois prélevés uniquement le mois où vous utilisez votre badge.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.autoroutes.fr

Simple d'utilisation, Liber-t Vacances permet de profiter des avantages du Chèque-Vacances et du télépéage (paiement ajusté au centime près, passage rapide sur les voies réservées). Le badge Liber-t Vacances offre un réel gain de confort de conduite.



Été 2013 : le conseil pour bénéficiaire de Liber-t Vacances

Pour utiliser le badge Liber-t Vacances dès le 1^{er} juillet prochain, ouvrez votre compte dès que possible sur le site www.autoroutes.fr. Dès la réception de votre badge à domicile, pensez à alimenter votre compte avec vos Chèques-Vacances rapidement :

- avant le 15 juin pour être sûr de pouvoir l'utiliser en juillet.
- avant le 15 juillet pour être sûr de pouvoir l'utiliser en août.

A propos de l'ASFA

L'Association professionnelle des autoroutes et ouvrages routiers est l'association professionnelle qui regroupe tous les acteurs du secteur de la concession et de l'exploitation d'autoroutes et d'ouvrages routiers.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes et d'ouvrages routiers gèrent près de 9 000 km d'infrastructures à haut niveau de services et de sécurité.

Pour plus d'informations : www.autoroutes.fr

A propos de l'ANCV

Créée en mars 1982, l'ANCV est un établissement public qui a pour mission de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Depuis plus de 30 ans, l'Agence s'appuie sur deux piliers : le Chèque-Vacances destiné aux salariés du secteur public et privé (9 millions de bénéficiaires avec leurs familles) et une action sociale autour des vacances au profit des publics fragiles. La gestion du Chèque-Vacances permet de financer des aides au départ en vacances, l'intégralité des excédents de gestion étant reversée à l'action sociale. Grâce à ce modèle solidaire unique, l'Agence attribue des aides à la personne à près de 212 000 bénéficiaires (prévision) à travers ses 3 500 partenaires (associations, collectivités territoriales, organismes sociaux). L'Agence contribue également au financement du patrimoine du tourisme social (villages de vacances) par des aides à l'investissement et des apports en capital.

Plus d'informations : www.ancv.fr

Contact presse ASFA :

Laurence Guillerm – laurence.guillerm@autoroutes.fr – 01 49 55 33 07 – 06 11 66 97 70

Contact presse ANCV :

Joëlle Muzeau - jmuzeau@ancv.fr - Tél : 01 34 29 53 53

Bureau de presse :

Marine Magder - marine.magder@meanings.fr - Tel : 01 45 49 29 79